

ALLAMPS BULLETIN MUNICIPAL

NUMERO
19
Juillet 2023



Dans ce numéro

Les délibérations du 09/06/2023
du 16/06/2023
du 23/06/2023

Peggy DANGELSER
est désignée secrétaire
de séance

Pour nous contacter :

tél : 03.83.25.42.12

mairie.allamps@orange.fr

www.allamps.fr

Facebook

Délibérations

Election sénatoriales

Sont élus aux élections sénatoriales du 24 septembre 2023
Délégués : Denis Vallance, Peggy Dangelser, Emmanuel Rousseau
Suppléants: Hervé Sinko, Morgan Besrechel, Clothilde Mathiot

Aides à l'habitat

La commune poursuit les dispositifs d'aides à la rénovation des façades et toitures en complément de l'aide de la communauté de communes du Pays de Colombey et Sud Toulinois. Pour plus d'information, n'hésitez pas à demander des renseignements auprès de la mairie.

Election du maire et de ses adjoints

Election du maire : Denis Vallance
Election des adjoints :
1er adjoint : Yvon Moinier
2ème adjoint : Peggy Dangelser
3ème adjoint : Morgan Besrechel
4ème adjoint : Emmanuel Rousseau

Création et composition de commissions et groupes de travail

6 Commissions dont 5 ouvertes aux habitants sont créées :

- Travaux- voirie- assainissement
- Forêt - environnement- chasse- pêche
- Finances et subventions aux associations
- Cadre de vie - animation - jeunesse- solidarité
- Communication
- Cellule de veille (non ouverte aux habitants)

2 groupes de travail ouverts aux habitants seront chargés des projets suivants

- Bistrot
- Place des Fêtes

Si vous souhaitez participer à l'une ou l'autre commission ou groupe de travail, faites le nous savoir par mail à mairie.allamps@orange.fr

Informations diverses

Emploi saisonnier : La commune recherche un emploi saisonnier afin de remplacer l'employé communal lors de ses congés du jeudi 3 aout au lundi 28 aout - temps partiel 20h/semaine (4h par jour). Permis B indispensable - candidature à déposer en mairie ou sur mairie.allamps@orange.fr

Recensement de la population : un recensement est prévu en janvier 2024. Un agent recenseur sera recruté pour cette période.

Etat de catastrophe naturelle : veuillez vous manifester auprès de la mairie si votre habitation a subi des dégâts au titre de la sécheresse 2022 . En fonction des demandes, la mairie pour déposer une demande de reconnaissances de l'état de catastrophe naturelle au titre de la sécheresse 2022.

Alerte renforcée sécheresse : mesures à tenir :

- interdiction de lavage des véhicules hors des stations de lavage avec dispositif de recyclage
- interdiction de remplissage des piscines privées et publiques hors raisons techniques ou sanitaires
- interdiction de nettoyage des espaces extérieurs (voiries, terrasses, façades, toitures...) sauf par une entreprise de nettoyage professionnelle ou une collectivité
- la période d'interdiction d'arrosage des pelouses, jardins, potagers privés, espaces verts publics et terrains de sport s'étend de 9 h à 20 h

Respect du voisinage et civisme : le vivre ensemble implique quelques règles

Horaire de tonte de gazon ou de travaux :

- en semaine : 8h00 -20h00
- le samedi : 10h00-12h00 et 15h00-19h00
- le dimanche et jours fériés : 10h00-12h00

Maintien des chiens en laisse sur l'espace public

Arrêt des moteurs de voiture pour déposer les enfants à l'école ou pour chercher du pain

Entretien des concessions et de ses abords

A venir...

Bal de l'Etange : les communes d'Allamps, Barisey la Côte et Bulligny organisent un feu d'artifice et un bal le samedi **22 juillet** à l'étang de Bulligny.

Buvette et restauration sur place. On vous attend nombreux !

Marché de producteurs : 2 septembre à la Halle d'Allamps

Pizza Bricol'Ecole : 17 septembre à la MJC

Bonnes vacances à toutes et tous !